Archives parlementaires

Adresse du comité de surveillance de Puits-la-Montagne (ci-devant Châteauneuf, Eure-et-Loir), qui exprime sa reconnaissance à la Convention pour ses travaux et la prie de rester à son poste, en annexe de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Puits-la-Montagne (ci-devant Châteauneuf, Eure-et-Loir), qui exprime sa reconnaissance à la Convention pour ses travaux et la prie de rester à son poste, en annexe de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22121_t1_0276_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

et de cloche. Nous avons vendu déjà pour 683 099 liv. des biens d'émigrés, sur une estimation de 336 088 liv. Nous avons vendu aussi presque tous les biens nationaux : leur estimation s'est portée à 1 483 643 liv. et l'adjudication à 2 252 809 liv. Enfin toutes nos impositions de 1791 et 1792 sont presque païées; tous les rolles de 1793 sont en recouvrement, et ce recouvrement est commencé.

C'est ainsi, citoïens représentans, que par un concours soutenu de surveillance de votre part, et d'action de la nôtre, le gouvernement républicain s'élève majestueusement sur l'orison européen et ira bientôt porter dans les régions les plus éloignées le bonheur, la liberté et la fraternité.

GILBERT (*présid.*), BAILLOUX, Marc FOULCHER et 3 signatures illisibles.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

38

[*Les membres composants le c. de surv. et révol. de Puits-la-Montagne* (2), *à la Conv.; Puits-la-Montagne, 9 therm. II*] (3)

Liberté, égalité, fraternité, unité et indivisibilité de la République française, ou la mort!

Pères de la patrie,

Les loix bienfaisantes que vous avez tiré du néant, les victoires éclatantes que viennent de remporter nos frères sont le résultat de vos pénibles travaux et sont autant de motifs qui vous donnent droi à notre reconnoissance, comme ils autent tout espoir à nos ennemis de nous vaincre par la corruption et par les armes.

Permettez-nous, citoyens représentants, fondateurs de la liberté et de l'égalité, de vous exprimer avec la sincérité d'un cœur vraiment républicain toute notre reconnoissance pour vos sublimes travaux. Permettez-nous encore de vous inviter de rester au poste dont vos vertus et votre énergie vous rendent si dignes. Ne le quittez que lorsque les ennemis des républicains français seront anéantis, afin que ces mêmes républicains tiennent leur bonheur de la Montagne.

FRADIN, HENRY, BAUDIRON, BARROIS, M. LABORDE fils, ANÉTIN (?) (*présid.*), J.B. COINTREAU, Jacque PAU (ou PAN), JOLY, PERCHERON (*secrét.*), PRESTEL, BLONDEL.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) Mention marginale du 1er fructidor signée P. Barras.

(2) Ci-devant Châteauneuf-en-Thymerais, Eure-et-Loir.

(3) C 319, pl. 1299, p. 25. Mentionné par *B in*, 3 fruct. (suppl t).

(1) Mention marginale du 1er fructidor signée P. Barras.

Séance du 1er fructidor (soir)

Présidence de MERLIN (DE DOUAI) (1).

1

Cette séance est consacrée au renouvellement du bureau. Un secrétaire fait l'appel nominal pour la nomination du président : sur 223 votants, Merlin (de Thionville) réunit 157 voix.

MERLIN [de Thionville] **est proclamé président.**

La Convention passe à l'appel nominal pour la nomination de trois secrétaires.

Lecointre, Bentabolle et Guffroy réunissent la majorité des suffrages.

En conséquence, ils sont proclamés secrétaires.

La séance est levée à 9 heures (1).

Signé*, MERLIN (de Douai), *présid.*; P. BARRAS, LE VASSEUR (de la Meurthe), BAR, PORTIEZ (de l'Oise), FRÉRON, COLLOMBEL, *secrétaires (2).

(1) D'après *Débats*, n° 698, 6.

(1) Elle avait commencé à 8 heures du soir d'après la minute du *P.V.*

(2) P.V., XLIV, 10. J. Fr., n° 694; J. Lois, n° 693; Ann. R.F., n° 260; Ann. patr., n° DXCV; M.U., XLIII, 39; J.S.-Culottes, n° 551; C. Eg., n° 731; Rép., n° 243; F. de la Républ., n° 411; J. Paris, n° 597; J. Perlet, n° 695. Débats, n° 698, 6.

Persée creative commons